



Luxembourg, le 14 MAI 2014

186377/021667

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

16 MAI 2014

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°263 du 7 mai 2014 de l'honorable député Monsieur Justin Turpel, concernant l'accord de coopération signé entre l'aéroport de Zhengzhou et celui de Hahn et les conséquences pour Cargolux et l'aéroport de Luxembourg, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre aux Relations avec le Parlement	
SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg:	SCL:
Entré le:	16 MAI 2014
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	

François Bausch
Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

**Réponse de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable
et des Infrastructures à la question parlementaire n° 263 du 7 mai 2014
de Monsieur le Député Justin Turpel**

La question parlementaire de l'honorable Député Monsieur Justin Turpel concerne l'accord de coopération signé entre L'aéroport de Zhengzhou et celui de Hahn et les conséquences pour Cargolux et l'aéroport de Luxembourg.

- 1) Monsieur le Ministre n'a pas été informé au préalable d'une telle intention.
- 2) N'étant pas une des parties signataires de cet accord le Gouvernement ne dispose pas d'informations supplémentaires concernant son contenu que celles disponibles dans la presse ou sur internet.
- 3) Non
- 4) D'après les informations actuellement disponibles en ce qui concerne le contenu de cet accord, le Gouvernement estime qu'il n'a pas de répercussions sur le Cargo Centre de Luxembourg et sur le secteur logistique en général.
- 5) Au vu de l'accord commercial signé entre HNCA et Cargolux, il semble difficilement concevable de voir une quelconque valeur ajoutée dans la conclusion d'un tel accord.
- 6) En matière de droits de trafic Monsieur le Ministre renvoie à la réponse à la question parlementaire n ° 236 de l'honorable député Monsieur Marc Spautz. En ce qui concerne la date prévue pour commencer les vols de fret entre les aéroports de Luxembourg et de Zhengzhou, il appartient à la société Cargolux de la communiquer.
- 7) La simple communication et la signature d'une déclaration d'intention de coopération entre un aéroport concurrent de Luxairport et CGO, n'ayant aucune répercussion directe sur notre aéroport, a provoqué une large couverture et de nombreux commentaires au Luxembourg. Je laisse à l'appréciation de l'honorable député de juger en la matière.